



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Ludivine Boutineau

Tél : 03 51 37 62 51

Mél : ludivine.boutineau@developpement-durable.gouv.fr

Affaire suivie par : Garlonn LE BRIS

Tél : 03 51 37 62 44

Mél : garlonn.le-bris@developpement-durable.gouv.fr

Strasbourg, le 13 juin 2025

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DU 25/05/2025

Date : 23/05/25	Heure : 9h30-11h30
Lieu : Préfecture de Région (Strasbourg – salle Vitry-le-François) et visioconférence	
Participants :	cf. liste en annexe
Diffusion du présent compte-rendu :	Membres du COPIL, site internet de la DREAL Grand Est
Nom du rédacteur :	SGARE / DREAL
Pièces jointes :	Support de présentation DREAL

L'objectif de ce 7ème comité est de valider les modalités de suivi du schéma pour en garantir la mise en œuvre et disposer de données pour l'évaluer à 6 ans. Ce suivi, tel que décrit dans l'objectif 3 du SRC, est assuré par un Comité Technique de Suivi, relais opérationnel du COPIL.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC
- 2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage
- 3 – Le suivi du SRC
- 4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions
- 5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

M. DOMANGE, SGARE adjoint, propose un tour de table et introduit la réunion. Le dernier COPIL du SRC date du 12/05/2023, s'en est suivi d'un processus de consultations de plus d'un an préalable à l'approbation du SRC le 27/11/2024.

La réunion du jour poursuit l'objectif de composer un Comité technique de suivi du SRC et d'en définir les missions et priorisations.

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC – DREAL SPRA – Ludivine BOUTINEAU

Mme BOUTINEAU dresse le contexte général d'élaboration des SRC en exposant les enjeux de la filière en Grand Est.

La portée du SRC diffère de celle des Schémas Départementaux précédents car celui-ci prend en compte le SRADDET et s'applique aux documents d'urbanisme qui doivent se rendre compatibles.

Mme BOUTINEAU rappelle que le SRC est constitué de 4 tomes, d'une notice de présentation et de documents cartographiques.

Les tomes sont les suivants :

- Tome 1 : Portée du SRC et bilan des 10 schémas départementaux des carrières ;
- Tome 2 : État des lieux des ressources, de la logistique et description des enjeux (environnementaux, technico-socio-économiques) ;
- Tome 3 : Vision prospective des besoins à horizon 2034 et élaboration des scénarios d'approvisionnement, avec la présentation du scénario retenu ;
- Tome 4 : Objectifs, orientations et dispositions à mettre en œuvre, suivi du schéma (indicateurs).

Ces éléments sont mis à disposition sur la page internet du SRC :

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/documents-du-src-a23002.html>

Le SRC expose 3 grands objectifs dans son tome 4 :

- 1 – Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires ;
- 2 – Préserver le patrimoine environnemental du territoire ;
- 3 – Connaître et suivre la mise en œuvre du SRC pour une meilleure prise en compte de ses orientations

Ces objectifs sont conditionnés par l'application d'éléments clés tels que le scénario d'approvisionnement, l'identification des gisements d'intérêt et la classification des enjeux environnementaux. Mme BOUTINEAU fait le focus sur ces éléments d'intérêt du SRC en en redéfinissant les enjeux.

M. DOMANGE s'interroge sur les données chiffrées du scénario d'approvisionnement et notamment sur les capacités de démolition (matière valorisable) en région Grand Est.

Mme BOUTINEAU explique que cela représente entre 12 et 16 Mt de matériaux par an et que l'on en capte 8Mt en complément du réemploi directement sur site.

M. DOMANGE questionne M. HANTZ sur les freins à la production de ressources secondaires et notamment sur le rôle des maîtres d'ouvrage.

M. HANTZ explique que la loi pousse les maîtres d'ouvrage à utiliser des matières recyclées dans les marchés mais qu'en réalité cela est très disparate entre les départements. La question de l'acceptabilité des matériaux recyclés se pose et parfois des grands chantiers les interdisent malgré l'évolution des usages et les nombreux guides proposés sur cette pratique (ex du guide CEREMA).

Il existe une réelle marge de manœuvre sur ce sujet.

Mme BOUTINEAU évoque également 2 pistes d'amélioration reprises dans le SRC :

- le développement des activités de recyclage au sein des sites de carrière ;
- le respect de la hiérarchie des modes de traitement en utilisant uniquement des déchets ultimes en remblayage de carrière.

M. CLEMENT se dit satisfait car les ambitions inscrites dans le SRADDET ont bien été retranscrites dans ce SRC à travers le scénario d'approvisionnement retenu. M. CLEMENT indique également que le SRADDET est appelé à évoluer sur cette thématique du remblayage.

M. HELMBACHER explique que la hiérarchie des modes de traitement est bien respectée sur les déchets du béton, il y a une marge de manœuvre sur les terres accueillies, contenant pour certaines des fractions minérales valorisables par ailleurs.

Il évoque également un blocage lié à la norme DTU 13-3 qui freine certaines valorisations dans les constructions béton. Celle-ci devrait à son sens être revue.

Mme BOUTINEAU explique que le COTECH de suivi prévoit des REX pour les innovations liées à l'économie circulaire.

Mme LE BRIS ajoute que les blocages rencontrés par les exploitants/maîtres d'ouvrage peuvent être remontés lors des réunions du COTECH.

2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage – DREAL SPRA – Ludivine BOUTINEAU

Mme BOUTINEAU rappelle que le comité de pilotage est formé et maintenu en place par l'arrêté n°2017/16 modifié en 2018. Ce COPIL est chargé de l'élaboration et du suivi du SRC, mais aussi de l'évaluation de sa mise en œuvre à 6 ans.

Mme BOUTINEAU indique qu'il sera nécessaire de débiter de travail d'évaluation du document dans 3 à 4 ans afin d'en disposer à l'échéance du 27 novembre 2030 et de statuer sur cette éventuelle révision ou sur de simples ajustements.

Pour ce faire, la mise en place du comité technique de suivi (COTECH) dont la mission est de suivre les indicateurs de mise en œuvre du SRC, ceci dès l'approbation du SRC, est stratégique.

Les indicateurs et leurs modalités de suivi sont actés dans l'objectif 3 du tome 4 du SRC. Ce point ne fait l'objet d'aucune remarque de la part du COPIL.

3 – Le Suivi du SRC – DREAL SPRA – Garlonn LE BRIS

Mme LE BRIS expose les modalités de suivi du SRC ancrés dans l'objectif 3 du tome 4. Le COTECH fait l'état des lieux et suit chaque année la quinzaine d'indicateurs définis dans le SRC. Les données recensées et leurs analyses font l'objet d'une réunion annuelle du COTECH et d'un rapport rédigé, transmis au COPIL et mis à disposition sur la page internet de la DREAL.

Ce rapport peut également proposer des ajustements pertinents pouvant être actés par le COPIL. Le COPIL se réunira en cas de besoin.

M. DOMANGE propose que le COPIL se réunisse au moins dans 2 à 3 ans pour faire l'état d'avancement du suivi et exposer au besoin les ajustements proposés par le COTECH en vue de l'évaluation du document.

En parallèle des livrables cités, Mme LE BRIS explique que la DREAL mène les opérations de communication destinées aux différents acteurs ciblés par le SRC. Ces opérations et leurs supports sont mis à disposition sur la page internet de la DREAL.

La communication peut également faire l'objet d'une concertation avec les membres du COTECH le cas échéant.

Il est acté d'organiser un COPIL n° 8 intermédiaire fin 2027/ début 2028 pour échanger sur ce premier cycle de mise en œuvre et vérifier la bonne dynamique garantissant la capitalisation de données nécessaires à l'évaluation attendue.

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions – DREAL SPRA – Garlonn LE BRIS

Mme LE BRIS rappelle les indicateurs du SRC et leurs modalités de suivi afin de proposer des membres et missions du COTECH en conséquence.

Les indicateurs peuvent se découper en 2 catégories : les indicateurs « urbanisme » relatifs à la mise en compatibilité des SCoT et PLU(i) avec le SRC et les indicateurs « filière » relatifs aux données d'approvisionnement, de transport et d'impacts sur l'environnement.

Cette catégorisation justifie l'organisation proposée du COTECH en 2 groupes de travail distincts :

– **GT 1 – suivi et interprétation des indicateurs** : recensement et suivi des données et indicateurs relatifs à la filière régionale = cartographie des carrières, évolutions des différentes données, analyses multicritères, supports de synthèse...

– **GT 2 (temporaire) – suivi de la mise en œuvre du SRC – volet urbanisme** : communication et mise en place des outils de rapportage des indicateurs relatifs à la mise en œuvre du SRC dans les documents d'urbanisme

Mme LE BRIS explique que les membres du COTECH sont également catégorisés en :

- Membres actifs = membres constitutifs des Groupes de Travail, ayant un regard et/ou un impact pratique sur les missions du COTECH et acteurs directement concernés par les dispositions du SRC

- Membres experts = membres n'étant pas directement impliqués dans la mise en œuvre du SRC ou le recensement des indicateurs mais ayant un regard appréciatif sur les analyses menées ou les incidences du SRC.

Les membres présumés sont rappelés en annexe à ce document. Les membres actifs et experts sont appelés à participer à la réunion annuelle du COTECH.

Mme LE BRIS expose les membres présumés du COTECH (rappelés en annexe 2).

Mme BOUTINEAU informe le COPIL que certains membres non impliqués dans le COPIL initial se retrouvent dans les membres du COTECH, telle que l'association Lorraine Alsace Nature qui s'est fortement mobilisée lors des consultations ou des représentants d'éco-organismes qui pourraient contribuer aux échanges du COTECH.

La DREAL propose de nommer les membres par AP mais suite à la proposition du SGARE il est acté de ne pas rigidifier les choses et de **valider les membres et missions du COTECH en séance et par la délivrance du présent compte-rendu.**

Le COPIL n'émet pas de remarque sur les propositions faites et acte donc la constitution (membres, groupes de travail, missions) du COTECH, rappelée en annexe 2.

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel – DREAL SPRA – Garlonn LE BRIS

Mme LE BRIS expose que le premier trimestre 2025 a été consacré à la constitution de divers supports de communication et outils opérationnels mis à disposition sur la page internet de la DREAL. D'autres travaux sont en cours d'élaboration et seront finalisés pour l'été 2025.

Un webinaire destiné aux collectivités et acteurs de l'urbanisme est notamment prévu le 4 juillet 2025. Mme RIMEY demande à ce que les organisations professionnelles soient conviées à ce webinaire. La DREAL répond positivement à cette requête.

Mme SCHECKLE s'interroge sur la grille servant de support de remontée des informations à la DREAL par les DDT qui sont PPA des procédures de documents d'urbanisme. En effet, les indicateurs remontés seront ceux issus de la première version des projets de documents,

avant l'avis des DDT qui peuvent les contraindre à prendre davantage en compte le SRC.

Mme LE BRIS indique qu'il s'agit effectivement d'une limite mais qu'il s'agit du seul biais atteignable à ce stade par la DREAL pour être destinataire des informations, la DREAL n'étant par ailleurs pas impliquée dans ces procédures. Cet outil a été proposé aux DDT qui pourront éventuellement formuler des ajustements.

Ces outils sont appelés à évoluer au fil de leur mise en œuvre et les actions de communication seront sans doute à reconduire dans quelques années.

Mme LE BRIS enchaîne sur la présentation des missions prioritaires des 2 GT. Pour le GT 1 il s'agit de constituer une cartographie des carrières interactive avec une quarantaine de données associées. Cette cartographie permet de faire l'état 0 des indicateurs du SRC qui sera proposé à la première réunion du COTECH.

Dans un second temps, le GT 1 et l'UNICEM doivent statuer sur le démarrage de la mise à jour de l'étude économique ayant contribué à l'établissement du scénario d'approvisionnement. Mme SCHECKLE indique qu'il s'agit de valider une année de référence pour démarrer cette étude. A voir si l'année 2024 semble pertinente par rapport au niveau de renseignement de GEREP notamment.

Mme BOUTINEAU explique qu'une collaboration avec la CERC est possible afin de fiabiliser les données GEREP comme cela est fait dans d'autres régions.

Le lancement de l'étude pourra être fait au 2^e semestre 2025 pour obtenir des résultats dans les 2 à 3 ans. Il s'agira également de réfléchir à la reproductibilité de l'étude économique de façon régulière tous les 3 ans pour en disposer en 2030 pour une éventuelle mise à jour du SRC.

Mme LE BRIS expose ensuite les priorités du GT 2. Pour l'enjeu « urbanisme » il s'agit avant tout de mobiliser les acteurs et notamment les DDT qui sont appelées à faire remonter les informations à la DREAL. Les outils proposés lors du GT off du 29/04/2025 sont à ajuster au besoin et leur utilisation à systématiser.

Mme LE BRIS définit le calendrier prévisionnel des travaux du COTECH en retraçant les différentes missions prioritaires avec un objectif de 2 réunions par an et par GT (ajustable au besoin), 1 réunion annuelle en plénière du COTECH et un rapport annuel transmis au COPIL et mis à disposition sur la page internet de la DREAL.

Le COPIL acte la proposition de l'Unicem à engager une nouvelle étude économique en 2025. Une réunion d'échanges avec la DREAL permettra d'ajuster le cahier des charges. Le COPIL valide la proposition de fonctionnement du COTECH ainsi que les premières priorités.

Conclusion

M. CAZIN interroge le COPIL sur d'éventuelles remarques à formuler sur les éléments présentés.

M. MAILLARD salue le travail mené par le comité rédactionnel tout au long de l'élaboration du SRC et son implication dans le suivi de sa mise en œuvre.

M. CAZIN clôture la séance qui se solde par les décisions suivantes :

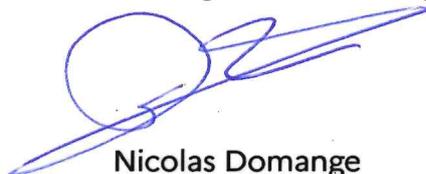
- les membres du COTECH tels que rappelés en annexe 2 sont validés ;
- l'organisation, les missions du COTECH et les priorisations telles que présentées par la

DREAL et rappelées en annexe 2 sont validées ;

- le COTECH se réunira une première fois début 2026 ;
- le calendrier prévisionnel rappelé en annexe 3 est pris comme référence pour la continuité des travaux ;
- le COPIL se réunira dans 2 à 3 ans pour faire l'état d'avancement des indicateurs ;

M. CAZIN remercie les membres du COPIL pour leur participation.

Le Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Régionales et Européennes,



Nicolas Domange

ANNEXE 1 : liste des participants

Nicolas Domange, Valentin Proust: préfecture de région, SGARE
Patrick Cazin-Bourguignon, Philippe Liautard, Thomas Higelin, Ludivine Boutineau, Garlonn Le Bris, Catherine Poteau : DREAL Grand Est
Khaled Fares : DDT 57, service environnement
Eve Zimmermann : Fédération des SCoT
Jacques Cornec : Association des maires de France
Michael Clément : Conseil régional
Timothée Muller : Agence de l'eau Rhin Meuse
Alison Calabrese: CERC Grand Est
Sandra Rimey, Stéphane Favergeon : Minéraux Industriels France
Carole Scheckle, Romain Maillard : UNICEM Grand Est
Stephan Helmbacher : Union nationale des producteurs de granulats
Ludovic Hantz : Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et recyclage (SEDDRe)
Gilles Schreiner : SNCF réseaux

ANNEXE 2 : Membres et missions du COTECH

Le comité technique de suivi est composé de :

Représentants des services de l'État :

- le préfet de la région Grand Est ou son représentant ;
- **le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;**
- **les représentants des directions départementales des territoires (DDT) ;**
- le directeur des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant ;
- le directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) ou son représentant ;
- le directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ou son représentant ;
- le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant ;
- le directeur régional des Voies Navigables de France (VNF) ou son représentant.

Représentants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou de leurs groupements :

- **le président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;**
- le président de l'association des maires de France ou son représentant ;
- **le représentant des présidents des schémas de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de la région ;**
- le président de l'association des maires ruraux de France ou son représentant ;
- le président de l'association des villes de France ou son représentant ;
- le président de l'association des départements de France ou son représentant ;
- le président de l'association des communautés de France ou son représentant ;
- le président de l'association France Urbaine représentant ;
- les représentants des agences d'urbanisme régionales.

Représentants des professionnels, dont des représentants des filières d'extraction et de première transformation des granulats, des matériaux et des substances de carrières ainsi que des représentants de la filière recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics :

- **les représentants de L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Grand Est ;**
- **le représentant des Minéraux Industriels de France (MIF) ;**
- le représentant du Syndicat Français de l'Industrie du Plâtre (SNIP) ;
- le représentant du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) ;
- **le représentant de la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) ;**
- le représentant de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) ;
- le représentant de France Industrie ;
- le représentant du Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage (SEDDRe) ;
- le représentant des éco-organismes compétents en matière de matériaux de construction ;
- le représentant du syndicat national des recycleurs du BTP ;
- le représentant régional de la Société Nationale des chemins de fer français (SNCF).

Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement mentionnées au dixième alinéa de l'article R. 141-1 du Code de l'Environnement et des représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

- le représentant des conservatoires d'espaces naturels de la région Grand Est ou leurs représentants ;
- le représentant de la Ligue de protection des Oiseaux (LPO) ;
- le représentant de la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE) ;
- le représentant de l'association France Nature Environnement ;
- le représentant de l'association Lorraine Alsace Nature ;

- le représentant des parcs naturels régionaux du Grand Est ;
- le représentant de la chambre régionale d'agriculture.

Les membres apparaissant en gras sont les membres permanents des groupes de travail du comité technique du suivi, dits membres « actifs » en charge du suivi des indicateurs.

L'ensemble des membres, « experts » et « actifs », sont conviés à la réunion annuelle du COTECH.

Deux groupes de travail sont constitués :

GT 1 – suivi et interprétation des indicateurs :

Le GT 1 est porté par les membres actifs suivants : DREAL - SPRA, UNICEM, Minéraux Industriels France, Conseil Régional, CERC

Il recense et suit les données et indicateurs relatifs à la filière régionale.

Les missions du GT 1, par ordre de priorité, sont :

- Construire un état des lieux solide de la filière et de ses incidences à travers une cartographie exhaustive et interactive des carrières de la région (DREAL)
- Produire une première analyse des indicateurs en vue de la première réunion du COTECH (en GT)
- Faire évoluer le scénario d'approvisionnement à travers une étude économique de la filière et des flux de matériaux (UNICEM)

Les données nécessaires proviennent majoritairement des données « DREAL » soient des AP et de GEREP et sont judicieusement agrémentées des données des syndicats, de la CERC et de l'Observatoire des déchets du BTP

GT 2 - suivi de la mise en œuvre du SRC – volet urbanisme :

Le GT 2 est porté par les membres actifs suivants : DREAL -SPRA, un référent par DDT, agences d'urbanisme, représentants des collectivités, fédération des Scot

Les missions du GT 2, par ordre de priorité, sont :

- Mobiliser les acteurs de l'urbanisme pour une diffusion globale des enjeux et attendus du SRC (plaquette, webinaire, réunion du GT2...) (DREAL)
- Systématiser l'utilisation de la grille d'évaluation/de recensement et la remontée des informations à la DREAL (DDT)
- Faire une première analyse des indicateurs en vue de la première réunion du COTECH (en GT)

ANNEXE 3 : Calendrier prévisionnel

